

CERTIFICAT IOPOLE

Attestation de Solution Compatible

Réforme de la Facturation Électronique

extrabat
by CRAFTVIEW

Iopole, **Plateforme Agréée (PA)** immatriculée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), atteste par le présent document que le logiciel désigné ci-dessus est une **Solution Compatible (SC)** de facturation électronique au sens de la réforme française de facturation électronique.

Ce logiciel s'appuie sur l'infrastructure de transmission d'Iopole pour assurer la réception, le routage et la mise en conformité réglementaire des factures électroniques et des données d'e-reporting de ses utilisateurs, conformément aux obligations issues de l'Ordonnance n°2021-1190 du 15 septembre 2021 relative à la généralisation de la facturation électronique, prise sur le fondement de l'article 195 de la Loi de Finances pour 2021 (Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020).



ÉMIS PAR
IOPOLE · Plateforme Agréée
LE 03/07/2026